



Agence immobilière et allocation

Par **ana**, le **09/04/2011** à **00:00**

Bonsoir,

Tout d'abord je m'excuse d'avance si ma question a déjà été posée ! Voici :

En emménageant dans mon appartement, le premier mois réel (en dehors du versement des 3 premiers loyers), le prélèvement de mon loyer et l'allocation que je touche, directement versée à l'agence gérant mon appartement, se sont croisés et l'un l'a donc pas été déduit de l'autre.

J'ai par la suite changé de montant d'allocation etc, ainsi une partie des versements ont été déduits de mes loyers suivants, or l'équivalent de l'allocation d'un mois m'est encore dû. J'ai demandé à ce que ce montant soit déduit de mon loyer d'avril, en plus de mon allocation d'avril. On m'a répondu qu'il y aura toujours un mois de décalage (et donc que je ne récupérerai cette allocation qu'à mon départ des lieux, de fait!)

Etant étudiante, j'ai besoin, maintenant!, de cette somme d'argent.

Puis-je exiger un remboursement par chèque ?

En vous remerciant de prendre le temps de me lire et me répondre,

Ana